

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 mars 2011

L'an deux mil onze, le trente et un mars, à dix neuf heures après convocation légale en date du 24 mars 2011, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de LA LOUPE sous la présidence de Monsieur GÉRARD, Conseiller Général Maire de LA LOUPE.

Etaient présents: M. GERARD Maire, M. MALBET, Mme VARENNE, M. CORDIER, M. THOMAS, M. GEORGES, Mme BRANDELON, M. GLATIGNY, Adjoint, Mme LOUPY, Mme RENAULDON, M. LAFOY, M. LAMBERT, M. FOUCAULT, Mme POUSSIN, Mme TOULEMONDE, Mme WAGNER, M. JEROME, Mme GUITTET, Mme CHRISTMANN, Mme LEPARQ, M. BOUSTIERE, M. PENEAU, Mme GOUSSARD, Conseillers Municipaux.

Représentées :

Mme BARBE donne pouvoir à M. THOMAS

Mme BROUARD donne pouvoir à M. GEORGES

Absentes : Mmes TARANNE & YANALIOGLU

Secrétaire de séance : Mme VARENNE

FINANCES

Délibération n° 1
Compte Administratif 2010 – Budget Général

FONCTIONNEMENT

Recettes	2 965 443.32
Dépenses	2 706 713.86
Excédent de l'exercice	258 729.46

INVESTISSEMENT

Recettes	580 482.12
Dépenses	499 470.17
Excédent de l'exercice	81 011.95

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Excédent antérieur reporté	359 071.41
Résultat exercice (excédent)	258 729.46
Excédent de fonctionnement au 31/12/2010	617 800.87
Affectation obligatoire (titre au compte 1068)	82 621.61
* apurement du déficit investissement (pré-mandat au 001)	
* Déficit des restes à réaliser (non obligatoire)	
Dépenses : 129 858.07 €	
Recettes : 0 €	
Reprise anticipée des résultats (solde disponible)	535 179.26
(pré-titre au 002)	
Déficit antérieur d'investissement	-33 775.49
Excédent de l'exercice	81 011.95
*Excédent d'investissement à reporter (pré-titre au 001)	47 236.46

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, sous la présidence de Mme CHRISTMANN, doyenne de l'assemblée, approuve, à l'unanimité le Compte administratif 2010 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Délibération n° 2
Compte Administratif 2010 – Budget Eau

FONCTIONNEMENT

Recettes	40 356.12
Dépenses	30 771.33
Excédent de l'exercice	9 584.79

INVESTISSEMENT

Recettes	115 089.34
Dépenses	72 599.85
Excédent de l'exercice	42 489.49

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Excédent antérieur reporté	26 118.17
Résultat exercice (excédent)	9 584.79
Excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2010 (pré-titre au 002)	35 702.96
Affectation obligatoire (titre au compte 1068)	35 702.96
* excédent (pré- titre au 001)	
* apurement du déficit investissement cumulé (pré-mandat au 001)	
* déficit des restes à réaliser (non obligatoire)	
Dépenses : 178 314.61 €	
Recettes : 29 222.13 €	
Reprise anticipée des résultats de fonctionnement (solde disponible) (pré-titre au 002)	
Excédent antérieur investissement	39 363.61
Excédent de l'exercice	42 489.49
Excédent d'investissement à reporter (pré-titre au compte 001)	81 853.10

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, sous la présidence de Mme CHRISTMANN doyenne de l'assemblée, approuve, à l'unanimité le Compte administratif 2010 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

Délibération n° 3
Compte Administratif 2010 – Budget Assainissement

FONCTIONNEMENT

Recettes	61 180.04
Dépenses	69 393.66
Déficit de l'exercice	- 8 213.62

INVESTISSEMENT

Recettes	190 634.07
Dépenses	88 838.37
Excédent de l'exercice	101 795.70

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Excédent antérieur reporté	28 732.80
Résultat exercice (déficit)	- 8 213.62
Excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2010 (pré-titre au compte 002)	20 519.18
Affectation obligatoire (titre au compte 1068)	
* apurement du déficit investissement cumulé (pré-mandat au 001)	
* déficit des restes à réaliser (non obligatoire)	
Dépenses : 0 €	
Recettes : 0 €	

Reprise anticipée des résultats (solde disponible) (pré-titre au 002)	20 519.18
Déficit antérieur investissement	- 38 363.33
Excédent de l'exercice	101 795.70
Excédent d'investissement à reporter (pré-titre au compte 001)	63 432.37

Délibération n° 4
Compte Administratif 2010 – Budget « Le Chêne Doré »

FONCTIONNEMENT

Recettes	10 000.00
Dépenses	6 789.05
Excédent de l'exercice	3 210.95

INVESTISSEMENT

Recettes	6 600.00
Dépenses	7 882.48
Déficit de l'exercice	- 1 282.48

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2010

Excédent antérieur reporté	1 964.39
Résultat exercice (Excédent)	3 210.95
Excédent de fonctionnement à reporter au 31/12/2010 (pré-titre au 002)	5 175.34
Affectation obligatoire (titre au compte 1068)	
* excédent (pré- titre au 001)	
* apurement du déficit investissement cumulé (pré-mandat au 001)	
* déficit des restes à réaliser (non obligatoire)	
Dépenses : 248 315.10 € €	
Recettes : 453 976 €	
Reprise anticipée des résultats de fonctionnement (solde disponible) (pré-titre au 002)	5 175.34
Déficit antérieur investissement	6 600.00
Déficit de l'exercice	1 282.48
Déficit d'investissement à reporter (pré-mandat au compte 001)	7 882.48

Le Maire quitte la séance et le conseil municipal, sous la présidence de Mme CHRISTMANN, doyenne de l'assemblée, approuve, à l'unanimité le Compte administratif 2010 et prend acte de la concordance de celui-ci avec le Compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

BUDGETS PRIMITIFS 2011

Budget général

 FONCTIONNEMENT	3 488.194.26€
 INVESTISSEMENT	1 398 068.11€

Service Eau

 FONCTIONNEMENT	44 200.00€
 INVESTISSEMENT	309 115.19€

Service Assainissement

 FONCTIONNEMENT	87 105.18€
 INVESTISSEMENT	143 313.37€

Budget Hôtel « le Chêne Doré »

FONCTIONNEMENT	24 175.34€
INVESTISSEMENT	562 980.00€

Délibération n° 5
Fixation des taux d'imposition 2011

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition 2011.

Taxe d'habitation	11.68%
Taxe foncière (bâti)	22.06%
Taxe foncière (non bâti)	33.66%

Délibération n° 6
Subvention aux associations 2011

Après que les membres du Conseil Municipal ayant un intérêt dans une association aient quitté la salle, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2011
Comité des Fêtes (St Thibault)	23 500 € + 1 600 €
Ensemble dans la maison des bruyères	500 €
Amis du Jumelage (A.A.J.C.L.L.)	200 €
UCIA	620 €
ADMR Canton de La Loupe	600 €
Croix Rouge	300 €
Les Aînés Loupéens	700 €
La récré des séniors	500 €
Collectionneurs des Portes du Perche	600 €
Clé des Chants	300 €
Concert Loupéen	1 500 €
Harmonie de La Loupe	1 000 €
Les Indépendants du Perche	500 €
M.T.C.	300 €
Coop EMA (école maternelle)	1 500 €
APEL Ecole Privée	1 000 €
Gymnastique Volontaire	1 200 €
Moto club du Perche	50 €
Stade Loupéen	18 000 €
Amis du Gasloup	450 €
Anciens Combattants	500 €
FNACA	240 €
Médaillés Militaires	250 €
Amicale Pompier	1 500 €

Délibération n° 6 (suite)

Centre de secours de SENONCHES	450 € (150 €/enfant)
USEP 28	500 €
Les Portes du Perche en fête	3 000 €
Comice Agricole	100 €
COMPA	20 €
Prévention Routière	100 €

Délibération n° 7**Comité des fêtes - Convention**

Conformément aux dispositions de la loi 2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application n° 2001-495 du 06/06/2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, la ville doit notamment lorsque le montant de la subvention dépasse 23 000 € conclure une convention avec l'organisme de droit privé bénéficiaire : ce qui est le cas avec le Comité des Fêtes.

Cette convention doit mentionner l'objet, le montant de la subvention ainsi que les conditions d'utilisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 8**SARL INFO LOCALE – Convention de création, maintenance et hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés publics**

L'Association des Maires d'Eure et Loir en partenariat avec la SARL INFO LOCALE a remanié la plateforme de dématérialisation existante et propose désormais une formule pour la publication des marchés publics pour un montant forfaitaire de 100 € / an.

Le Code des marchés publics précise qu'une publicité doit être faite pour tout achat supérieur à 4 000 €, ce qui représente un nombre important de publicité pour une commune comme La Loupe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec la SAR INFO LOCALE pour permettre la publicité des marchés de la ville.

PERSONNEL

Délibération n° 9
Tableau des effectifs au 01/04/2011

Suite à des mouvements du personnel, il est nécessaire de recruter un agent supplémentaire pour le service du midi au restaurant scolaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à ouvrir un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 8/35^{ème} au tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2011, et approuve le tableau des effectifs ci-après.

Grade ou Emploi	Postes budgétaires	Pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE		
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES Emploi fonctionnel	1	
ATTACHE	1	
REDACTEUR CHEF	1	1
REDACTEUR PRINCIPAL	2 dont	
	1 à 28/35°	
REDACTEUR	1	
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL 1° CLASSE	2	2
ADJT ADM TERRITORIAL PRINCIPAL 2° CLASSE	3	1
ADJT ADM TERRITORIAL 1° CLASSE	2	1
ADJT ADM TERRITORIAL 2° CLASSE	3 dont	
	1 à 28/35	
	1 à 15/35	
FILIERE DE POLICE		
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	1
FILIERE TECHNIQUE		
INGENIEUR	1	
AGENT MAITRISE PRINCIPAL	1	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1° CLASSE	3	3
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	4	2
ADJOINT TECHNIQUE DE 1° CLASSE	4 dont	2
	1 à 30.5/35	1
	1 à 30.18/35	
ADJOINT TECHNIQUE DE 2° CLASSE	22 dont	13 dont
	10 à 35/35	6 à 35/35
	1 à 33/35	
	1 à 30,18/35	1
	1 à 30/35	1
	1 à 28/35	
	1 à 26/35	1
	1 à 24.70/35	1
	1 à 23/35	1
	1 à 22.10/35	1
	1 à 20.82/35	1
	1 à 8/35	
	2 à 6.5/35	
FILIERE SOCIALE		
A.T.S.E.M. 1° cl.	3 dont 1 à 28/35	2 dont 1 à 28/35
A.T.S.E.M. 2° cl.	2 dont 1 à 28/35	
AGENT SPEC. PRINCIPAL ECOLES MATERNELLES	1	1

Grade ou Emploi	Postes budgétaires	Pourvus
FILIERE CULTURELLE		
PROF. TERR. ENS. ART. HC	1	
PROF. TERR. ENS. ART.	1	1
ASS. TERR. SPE. ENS. ART.	3 dont	
	1 à 5/20	1
	1 à 8/20	
	1 à 10/20	1
ASS. TERR. ENS. ART.	10 dont	7 dont
	1 à 9/20	1
	2 à 8/20	1
	1 à 6.25/20	1
	1 à 6/20	1
	1 à 5/20	
	1 à 4/20	1
	1 à 3/20	1
	2 à 1.5/20	2
BIBLIOTHECAIRE	1	1
ASSISTANT DE CONSERVATION DE 2° CLASSE	1	
ADJOINT DU PATRIMOINE 1° CLASSE	1 à 25/35	
ADJOINT DU PATRIMOINE 2° CLASSE	1 à 25/35	1

AFFAIRES DIVERSES

Délibération n° 10

Acquisition d'une emprise de 162 m² Chemin de la Grosse Pierre

Afin de permettre la réalisation des travaux d'aménagement de sécurité du carrefour de la Grosse Pierre, il est nécessaire d'acheter une partie de la parcelle (162 m²) située en bordure de voirie.

Ce terrain, cadastré section AI n° 205 et appartenant à M. DUHAMEL André a été estimé à 5 700 € par le service des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Délibération n° 11

Travaux de voirie – Convention particulière de maîtrise d'ouvrage et d'entretien

Des travaux sont programmés sur des routes départementales en traverse de ville. :

- Aménagement des trottoirs rue de l'Eglise (face à l'église) (RD 928)
- Travaux de sécurité carrefour de la Grosse Pierre (RD25)

Une convention générale a été signée avec le Département pour ce type de travaux. Toutefois, une convention particulière doit également être établie pour chaque rue concernée,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ces conventions.

Délibération n° 12
SA Eure et Loir Habitat – Rétrocession de voirie à la commune

La SA Eure et Loir habitat est toujours propriétaire de la voirie qui dessert les bâtiments situés :

- Rue Jean Renauldon,
- Rue du Président Kennedy
- Rue Joliot Curie
- Rue Wood Bliss
- Rue Flemming

Ce qui représente une superficie de 4 746 m²

Une rétrocession de cette voirie à la commune, qui en assure déjà l'entretien depuis de nombreuses années est en cours. La SA Eure et Loir a mandaté un géomètre et la ville se charge de faire établir l'acte de cession.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'acte à intervenir et autorise l'intégration de cette voirie dans le domaine public.

Délibération n° 13
Amélioration des réseaux aériens rue Jean Moulin – Convention avec les SDE 28

Le Syndicat Départemental d'Energies, prend en charge les travaux de câblage du réseau de distribution publique d'électricité rue Jean Moulin. Ces travaux, d'un montant estimé à 12 600 € H.T. concernent :

- Le déroulage des câbles en tranchée ouverte par la collectivité,
- La reprise des câblages extérieurs (y compris la connectique) des clients concernés,
- La dépose des anciens câbles, des appuis, des fixations abandonnées et des supports,
- L'implantation des coffrets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention relative à ces travaux.

Délibération n° 14
Convention d'épandage des boues de la station d'épuration

La CDC des portes du Perche a compétence pour « la réalisation des plans d'épandage des boues » ainsi que pour « la mise en place de l'auto-surveillance des épandages de boues des stations ».

La réalisation des épandages est à la charge de la commune.

Un plan d'épandage, approuvé par la préfecture de l'Orne et de l'Eure et Loir, a été mis en place avec plusieurs agriculteurs. L'un deux, M. AVIGNON Jean-Luc ne veut plus épandre les boues de la station sur ses terrains, M. AVELINE de la SCEA DU BROUSSIL a donc été sollicité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention entre la ville, la Lyonnaise des Eaux, la société TERRRALYS et la SCEA DU BROUSSIL représentée par M. AVELINE exploitant agricole.

Délibération n° 15
Utilisation de locaux pour l'accueil de loisirs - Convention

Une convention a été établie précisant les dispositions prises pour l'utilisation des locaux par l'association « les Contrats Bleus » afin de permettre l'accueil de loisirs. Il s'agit des bâtiments suivants :

- Château
- Ecole maternelle « les écureuils »
- Ecole primaire « Roland Garros »
- Le restaurant scolaire
- Et ponctuellement la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 16
Maison Pluridisciplinaire de Santé – Convention de mise à disposition de 632 m²

Afin de permettre une modification du permis de construire (COS* au maximum), il est nécessaire de mettre à disposition de la CDC des Portes du Perche une parcelle de terrain de 632 m² section AC n° 314.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

Délibération n° 17
Utilisation de locaux par « l'Harmonie de La Loupe » – Convention

L'association « l'Harmonie de La Loupe » occupe la salle Marcel Douvenot située au 2^{ème} étage du château pour les répétitions et les réunions de l'association. Cette salle est souvent libre en journée.

Une convention a donc été établie pour optimiser l'occupation de cette salle par d'autres associations et par l'école de musique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 18
Dénomination de rues

Après avis de la commission et du bureau municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner les noms suivants aux rues :

- **La route départementale (RD 999⁸) – portion comprise entre le giratoire situé route de Chartres et celui de la route de Dreux.....Avenue de la Cerisaie.**
- **La zone industrielle intercommunale située rue des Grands Prés et route de Fontaine Simon.....Jardin d'entreprises des Grands Prés**
- **La zone d'activités située le long de l'avenue de la Cerisaie, des 2 côtés.....Parc d'activités de la Cerisaie**

Délibération n° 19
Désignation d'un élu « Correspondant Sécurité Routière »

Par courrier en date du 14 février 2011, la préfecture demande aux maires de nommer un correspondant chargé de la sécurité routière.

Ce représentant sera ainsi intégré au réseau information et formation en cours de constitution. Une réunion de sensibilisation à la sécurité routière sera également programmée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme

- **M. Bruno JEROME, Délégué titulaire**
- **M. Jean-Jacques GLATIGNY, Délégué suppléant**

Délibération n° 20
Association « Ensemble dans la maison des Bruyères » - Désignation de membres de droit

Le Conseil Municipal est sollicité pour désigner trois membres du Conseil qui seront membres de droit au sein de l'association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- **Catherine BARBE**
- **Dominique WAGNER**
- **Claudette LEPARQ**

Délibération n° 21
Budget eau - Emprunt

Après consultation de plusieurs organismes de prêt, c'est le Crédit Mutuel du Centre qui a fait la meilleure offre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de prêt pour :

- **Montant : 150 000 Euros**
- **Durée : 20 ans**
- **Périodicité de remboursement : Trimestrielle**
- **Taux fixe : 4.34 %**
- **Echéance en € : 2 814.56**
- **Frais divers : Néant**

Délibération n° 22
Tribunal d'Instance & Tribunal de Grande Instance – Représentation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme décide de nommer deux élus pour représenter la commune lors de convocation au tribunal suite aux plaintes en gendarmerie pour dégradations ou autres, à savoir :

- **Mme Josette VARENNE, Adjointe au maire**
- **M. Didier GEORGES, Adjoint au maire**

INFORMATIONS

Logements sociaux

La commune de La Loupe compte 426 logements HLM publics, dont plusieurs vacants, plus de nombreux logements sociaux dans le privé. Beaucoup trop de logements de ce type actuellement sur la commune, il faudrait une relance économique pour avoir une meilleure population. Il faut maintenir un certain équilibre de population.

Festival « USPT »

Les 10 et 11 juin se tiendra sur La Loupe le 3^{ème} festival qui prend une dimension intéressante. Le vendredi au soir plusieurs groupes de musique se produiront.